

Actualités

VIOLENCE SCOLAIRE : BAISSÉ OU AUGMENTATION DU PHÉNOMÈNE ?

Discours alarmiste ou banalisation...

D'un côté, le rapport confidentiel de la Direction Centrale des Renseignements Généraux dont certains extraits ont été publiés dans le Parisien début janvier, tire des conclusions alarmantes sur le climat scolaire. Il affirme que « les premiers chiffres disponibles font état d'une hausse significative des incidents. L'année 2001 aura été marquée notamment par une augmentation de la violence et des jeux dangereux » mais aussi par « l'usage de plus en plus fréquent d'armes dans l'enceinte des établissements »...

De l'autre côté, les premiers résultats rendus publics fin janvier, du nouveau logiciel « SIGNA » mis en place dans les établissements scolaires, témoignent d'un tassement des actes de violence graves dans les établissements scolaires et semblent ainsi démentir toutes les rumeurs et idées reçues sur la prétendue dérive de cette violence à l'école. Pour Sonia Heinrich, présidente du comité national de lutte contre la violence à l'école, « les incidents graves restent rares ».

Ainsi, durant la période de septembre à octobre, 16 500 faits de violence ont été recensés par les 5 500 EPLE ayant répondu à l'enquête (70 % du total), soit en moyenne 3 événements par établissement et plus de la moitié d'entre eux n'ont déclaré aucun acte grave.

Lorsqu'on s'intéresse au nombre moyen d'événements pour 1 000 élèves, on relève un nombre d'événements plus élevés en EREA, soit 22,6 contre 5,4 en lycées professionnels, 4,2 en collèges et 1,6 en lycée général.

Les statistiques effectuées répertorient trois types d'incidents représentant à eux seuls les 2/3 des signalements de l'enquête, les autres actes étant nettement moins fréquents : les violences physiques sans arme qui viennent en tête des agressions, avec 30 % des faits constatés, suivies par les insultes et menaces graves pour 23 %, puis les vols ou tentatives de vols représentant 10 % des plaintes. L'étude indique par ailleurs que la moitié des incidents se situent pendant les interclasses ou dans les cours de récréation, 20 % dans la salle de classe et 20 % à l'extérieur de l'établissement.

Quant aux auteurs et aux victimes, ce sont surtout des élèves, et contrairement à une idée fortement répandue, les auteurs des actes de violence ne sont pas de plus en plus jeunes et appartiennent en majorité à la tranche d'âge 15-17 ans. Dans 9 cas sur 10, ils sont connus de l'institution. Dans 7 % des cas, il s'agit de personnes extérieures à l'établissement et dans 1,6 % de membres de la famille d'élèves. 5 victimes sur 10 sont aussi des élèves et 2 à 3 sur 10 des personnels.

Au delà de cette querelle de chiffres, la présentation de ces données illustre la politique actuelle du Ministre qui refuse le discours alarmiste et multiplie les opérations de prévention tout azimut : campagne pour le respect à l'école, politique de stabilisation des équipes éducatives, diffusion du manuel du lycéen contre la violence, vademecum pour gérer les situations de crise... A ce catalogue de mesures, viennent s'ajouter aujourd'hui 3 nouvelles mesures annoncées par le Premier Ministre : « la nomination d'assistants sociaux pour toutes les écoles maternelles et élémentaires dans les zones d'éducation les plus difficiles, une meilleure formation et une augmentation des effectifs des CPE et des surveillants et la nomination auprès des recteurs d'un proviseur vie scolaire par département dans les 20 académies du plan violence ».

Il faut souligner que si les chiffres communiqués aujourd'hui par le ministère sont encourageants, ils sont à relativiser car l'outil de mesure est nouveau et interdit donc toute comparaison avec les données antérieures. De plus, ils ne prennent pas en compte toutes les incivilités que doivent gérer en interne les établissements scolaires, des menaces et injures, souvent caractérisées par des écarts de langage envers le personnel administratif et enseignant (à ne pas assimiler à la violence et à la délinquance), et qui en détériorent la vie au quotidien. On lira sur ce sujet l'éditorial du Secrétaire Général.

UN COMITÉ NATIONAL DE RÉFLEXION ET DE PROPOSITIONS SUR LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Ce comité, créé par arrêté en date du 14 janvier 2002, est chargé de réfléchir aux conditions propres à assurer le respect du principe de laïcité dans les écoles et établissements d'enseignement public placés sous l'autorité ou le contrôle du Ministre de l'éducation nationale. Il formule des recommandations et des propositions sur les questions relevant de ses missions ainsi que sur la prise en compte, dans la formation initiale et continue des personnels enseignants, des modalités de transmission des valeurs républicaines au premier rang desquelles la laïcité et des questions relatives à l'enseignement du fait religieux.

Outre ses présidents, le doyen de l'IGEN et le chef de

Valérie FAURE

service de l'IGAEN, le comité comprend 19 membres nommés par le ministre pour trois ans renouvelables parmi des personnalités choisies pour leurs compétences dans le champ d'attribution du comité (Directeur de l'enseignement scolaire, CPE, Professeurs, membre du Haut Conseil de l'Intégration, IGEN...); y participe également une principale de collège.

Pour mener à bien sa mission de réflexion, le comité aura à auditionner des chercheurs, des universitaires, des professeurs et des responsables associatifs et, afin de remplir son « rôle de régulation et de médiation », certains de ses membres pourront, le cas échéant, se rendre dans un établissement scolaire ou une académie qui rencontrerait des difficultés dans la mise en œuvre du principe de laïcité.

« LE MEILLEUR DE LA TOILE PUBLIQUE »

Le ministère de l'Éducation nationale se distingue...

Dans le cadre du dévelop-



pement de l'administration électronique voulu par le gouvernement, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État a distingué récemment dix sites Internet publics. Parmi ces sites qualifiés « d'exemplaires », se trouve, aux côtés entre autres du site de la Documentation française www.service-public.fr

ou encore de celui de l'Académie de la Réunion www.ac-reunion.fr

le site du ministère de l'Éducation nationale
www.education.gouv.fr.

De plus, la Commission européenne a décerné le label « e-gouvernement » à quatre sites français sur les 282 propositions venues du monde entier, pour la qualité de leurs services rendus aux usagers et aux personnels de l'administration. Et, parmi les nommés, se trouve le projet I-Prof, site conçu par le Ministère de l'Éducation nationale à destination de l'ensemble des personnels enseignants.

Son application comprend à la fois un site Internet personnalisé et une messagerie et devrait à terme permettre à chaque enseignant d'accéder en toute confidentialité à son dossier administratif, de le compléter, de dialoguer avec son correspondant de gestion pour lui signaler tout changement dans sa situation personnelle ou professionnelle ou de lui poser des questions, voire de visualiser ses bulletins de salaire...

Depuis le mois de janvier, l'expérimentation testée dans l'académie de Versailles et le département du Morbihan, est étendue à 8 rectorats et 12 académies, en vue d'une diffusion généralisée en 2002-2003 et la maquette du projet qui contient cinq cas de gestion fictifs peut être consultée sur :
www.education.gouv.fr/personnel/iprof/present.htm

OBSERVATOIRE DE LA GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES EN RÉGION

Le Syndicat National de l'Édition (SNE) et les syndicats des libraires, en partenariat avec le ministère de l'éducation et le ministère de la culture, ont décidé de créer un Observatoire de la Gratuité en Région pour l'Éducation (OGRE).

Cet observatoire, composé d'éditeurs, de libraires, de représentants du ministère

de l'éducation nationale, de la culture, de représentants des régions et des fédérations de parents, aura pour objectif de mesurer les conséquences économiques, pédagogiques et culturelles des politiques régionales de financement des manuels scolaires et de l'instauration de leur gratuité dans les lycées.

Actuellement, quatre régions (Centre, Haute-Normandie, Ile-de-France, et Provence-Alpes-Côte d'Azur) pratiquent l'aide aux familles de lycéens pour l'acquisition des livres scolaires, soit, pour la région Haute-Normandie, par l'intermédiaire de cartes à puce distribuées aux lycéens chaque année et leur permettant d'acheter des livres dans les librairies partenaires, soit pour les autres régions, par l'attribution directe de subventions aux établissements qui passent ensuite des marchés avec des grossistes de livres scolaires.

On retrouve là les questions soulevées par la problématique de la gratuité mise en place à marche forcée, disparités entre les régions et accentuation des inégalités sociales. En donnant la gratuité partielle à tous, sans concertation, sans donner les moyens de la gestion matérielle, ces conseils régionaux ne le font-ils pas d'ailleurs au détriment de l'aide totale aux boursiers ?

LA PHYSIQUE EN S'AMUSANT

Les Olympiades de physique : un concours pour séduire les apprentis physiciens.

De nombreux lycées ignorent l'existence de ces olympiades, créées pourtant depuis l'année scolaire 1991-1992, à l'initiative de la Société Française de Physique et de l'Union des Physiciens.

« Ni avatar du concours général, ni concours Lépine pour débutants, les olympiades de physique constituent une compétition bon enfant où l'expérimentation et

la pédagogie sont reines ».

Le concours, qui s'adresse aux lycéens de première et terminale, récompense au niveau académique puis national des projets expérimentaux de physique réalisés par des équipes de 4 à 6 élèves encadrées par un enseignant, et associées à différents partenaires, chercheurs ou ingénieurs, extérieurs aux établissements. Les dossiers des groupes candidats (élèves de première ou exceptionnellement de seconde) sont examinés au début du premier trimestre, par une commission du comité exécutif national qui statue sur leur recevabilité et leur accorde éventuellement une subvention. La durée de réalisation du projet est d'environ 10 à 12 mois puisque les concours inter académiques, puis le concours national mettant en compétition les deux ou trois meilleurs projets de chaque région, se déroulent au cours du premier trimestre de l'année de terminale (ou de première).

L'activité abordée qui a lieu totalement ou partiellement dans l'établissement, l'entreprise ou le laboratoire concernés, peut prendre différentes formes : participation à un traitement de données, à la mise en place d'une expérience ou d'une observation, à la réalisation d'un système technologique, à l'analyse technique d'un processus industriel...

Ces olympiades ont pour ambition :

- de valoriser la physique et, plus généralement, la culture scientifique et technique, développer chez les jeunes, l'esprit de la recherche et le goût d'activités impliquant travail de groupe, négociation avec des partenaires, réflexion et expérimentation ;
- de participer à la formation continue des enseignants ;
- et de contribuer à dynamiser les lycées par des actions susceptibles d'entrer dans les projets d'établissements.

Les inscriptions pour les 10^e olympiades prévues début 2003 ont déjà commencé. Alors, avis aux amateurs ! Pour cela, rendez-vous sur le site : olymp-phy.in2p3.fr

ou vous trouverez tous les renseignements sur ce concours.

ET TOI, LE DOPAGE ?

Sport, éthique et dopage



Le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD) lance, en partenariat avec la Fondation d'entreprise la Française des Jeux et la collaboration scientifique de la Société Française de Médecine du Sport, un programme national d'information destiné aux élèves des sections sportives scolaires et aux étudiants en STAPS.*

Cette campagne a pour but d'informer et de sensibiliser les jeunes, et tout particulièrement les jeunes sportifs, avec le soutien de leurs enseignants d'EPS, sur le fléau que le dopage constitue aujourd'hui pour le monde du sport. Pour cela, le CPLD envisage d'une part d'aller à la rencontre des jeunes dans leurs classes pour travailler et réfléchir collectivement, autour de conférences débats, sur les divers aspects du dopage et de la santé du sportif et pour les aider à repousser les comportements déviant et à éliminer les idées préconçues, et d'autre part, de mettre à la disposition des enseignants un kit pédagogique leur donnant les moyens de susciter cette réflexion.

La Société Altavia Junium est chargée de relayer au sein des établissements scolaires ce programme destiné à se dérouler sur 4 années, et de sensibiliser les chefs d'établissement et les enseignants d'EPS sur l'importance d'une telle opération. Un dossier d'informations devrait d'ailleurs être adressé aux 1 700 établissements accueillant des sections sportives scolaires.

* CPLD : autorité administrative indépendante créée par la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage

« POUR UNE CULTURE VIVANTE DE LA SÉCURITÉ »

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir en matière de prévention des établissements scolaires aux risques majeurs.

L'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur qui a achevé son deuxième mandat fin décembre, vient de rendre son sixième rapport annuel.

Lors de sa présentation, son président Jean-Marie Schléret a souligné certaines avancées réglementaires notamment dans les domaines de la sécurité des bâtiments, des équipements et de la maintenance qui font d'ailleurs l'objet de la première partie du rapport mais il a également pointé de graves insuffisances en matière de prévention des risques majeurs et imprévisibles contre lesquels l'école se trouve être peu préparée et mal protégée.

C'est ainsi qu'il a qualifié de "balbutiante" la sécurité des établissements scolaires en la matière. En témoignent l'impact de la tempête de décembre 1999 et l'explosion de l'usine AZF de Toulouse qui mirent en difficulté de nombreux établissements.



Ceci explique que la prévention des risques majeurs soit au centre des préoccupations de l'observatoire cette année et que de nombreuses préconisations du rapport 2001 s'y rapportent.

Ainsi, parmi les quinze propositions, figure la mise en place, dès le mois de janvier,

d'une commission spécifique consacrée aux risques majeurs (risques météorologiques, chimiques, sismiques, terroristes...) qui sera notamment chargée de dresser pour la mi-2002 une carte des établissements à risques.

Le rapport préconise également de confier aux inspections académiques la responsabilité d'identifier auprès des préfetures et des mairies les risques majeurs particuliers auxquels peuvent être exposés les établissements scolaires.

Un BO à paraître devrait de plus permettre à tous les établissements de prévoir des plans particuliers de mise en sûreté des établissements scolaires, soumis annuellement au conseil d'administration ou d'école ainsi que la réalisation d'un exercice annuel d'entraînement.

Autres propositions du rapport : l'introduction dans la formation initiale et continue des personnels d'un apprentissage obligatoire des gestes de premiers secours et la mise en œuvre, à tous les niveaux d'enseignement, d'une sensibilisation, une initiation, puis une formation des élèves à ces gestes.

Il propose aussi d'appliquer le principe de précaution pour éviter l'édification de locaux scolaires nouveaux près de sources potentielles d'ondes électromagnétiques. Y est également préconisée la mise en place d'une journée annuelle de la sécurité dans les établissements, à charge pour eux de l'organiser.

Hormis les événements tragiques de la tempête de décembre et de la catastrophe de Toulouse, le rapport indique que les accidents graves restent heureusement rares à l'école : 40 000 au total, dont 6 mortels, ont été recensés durant l'année scolaire 2000-2001. Parmi ces accidents, 25 000 ont eu lieu dans l'enseignement secondaire dont 15 000 en collège, soit plus de 60 % des accidents du secondaire. La proportion d'accidents entraînant une hospitalisation de plus de 48 heures est seulement de 2,4 % du total des accidents en collège et de 1,8 % en lycée.

Ces accidents surviennent le plus souvent, tant au col-

lège (58,5 % des accidents recensés) qu'au lycée (57,5 %) dans les cours d'EPS, et avant tout lors de la pratique de sports collectifs (46,2 % en collège et 66,5 % en lycée), en gymnastique (22,1 % en collège et 10,7 % en lycée) et en athlétisme (13,4 % en collège et 9,1 % en lycée).

L'intégralité de ce rapport et les 15 propositions qui en découlent sont consultables sur le site de l'Observatoire : www.education.gouv.fr/syst/ons

ÉDUCAVIE : LE NOUVEAU PORTAIL ÉDUCATIF DE FRANCE TÉLÉCOM

Accessible depuis le début du mois de février, ce nouveau portail qui s'inscrit dans la continuité du portail wanadoo-edu.com, mis en place depuis deux ans pour accompagner les premiers pas des enseignants sur Internet, s'adresse aussi bien aux écoles du primaire que du secondaire.

Parmi les nouveaux services disponibles, on peut désormais découvrir "Educaviz", des visites virtuelles avec différents parcours pédagogiques concernant pour le moment des expositions de la Bibliothèque Nationale de France et du Mémorial de Caen, "Eduthéâtre", qui propose des pièces de théâtre en ligne ainsi que des documents pouvant servir de base de travail en classe ou bien encore "Eduvisio" qui permet la communication à distance par visioconférence. Sont également repris le service de réalisation de sites Internet et de romans virtuels précédemment disponibles.

Le portail devrait de plus proposer une sélection d'actualités et de dossiers d'informations sur le monde de l'éducation.

L'offre Educavie est amenée à s'enrichir en fonction des ressources mises à disposition

par les différents partenaires. Pour plus d'informations : www.educavie.francetelecom.com

MOBILISATION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

"Se taire, c'est laisser faire !"

Le 24 janvier dernier, une campagne de prévention des maltraitances sexuelles sur mineurs a été lancée à l'initiative de Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance.

Les points forts de cette campagne sont d'une part la diffusion à la télévision et dans les cinémas de spots très courts alertant les jeunes sur les violences sexuelles exercées aussi bien en famille, au sein des institutions ou entre eux, le renforcement du nombre des écoutants répondant au n° vert 119 destiné à accueillir les appels d'enfants maltraités ou de personnes témoins de violences sur enfants, et d'autre part la création d'un observatoire national des maltraitances et violences sexuelles qui réunira des spécialistes de l'enfance et des responsables d'associations.

De son côté, Jack Lang a souhaité récapituler les mesures mises en œuvre par son ministère en matière de prévention et de traitement des violences sexuelles. Il a ainsi rappelé avec insistance aux enseignants leur devoir de "vigilance renforcée au sujet des violences sexuelles" et leur rôle primordial dans l'accompagnement des victimes et a fait part de sa décision de mettre en ligne sur le site du ministère le guide réactualisé "Repères pour la prévention et le traitement des violences sexuelles" qui reprend l'essentiel des conclusions du rapport de Nicole Belloubet-Frier, rectrice de Toulouse sur le sujet. Ce guide, diffusé depuis fin janvier dans tous

les IUFM, les écoles et collèges ainsi qu'aux personnels des rectorats et des inspections académiques, contient des rappels juridiques essentiels ainsi que des éléments d'appréciation des conséquences psychologiques des violences sexuelles pour les enfants ; il offre un appui pratique pour les conduites à tenir face à des rumeurs, des situations de suspicion ou de révélation de violences sexuelles et propose aussi des pistes pour la mise en œuvre d'une politique de prévention.

Il est à souligner par ailleurs que depuis début novembre, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense et celui délégué à l'enfance, à la famille et aux personnes handicapées ont lancé un site Internet de signalement « des sites et autres services en ligne » à caractère pédophile, pour lequel la Commission Nationale Informatique et Libertés a donné un avis favorable. Ce site :

<https://www.internet-mineurs.gouv.fr>
 placé auprès de l'Office central de lutte contre les crimes liés aux technologies de l'information et de la communication rattaché au ministère de l'Intérieur, réunit également toutes les informations utiles sur le dispositif législatif et réglementaire de protection des mineurs en France, propose un certain nombre de liens utiles et donne des conseils aux parents et aux enfants.

INTÉGRATION DES TIC DANS LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS EUROPÉENS

Eurydice, le réseau d'information sur l'Éducation en Europe a publié récemment son rapport annuel relatif aux indicateurs de base sur l'intégration des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans les systèmes éducatifs en Europe.

Il en ressort que la France est loin d'exceller en la matière !



Qui plus est, elle se situerait même plutôt à la traîne de l'Europe des Quinze en ce qui concerne l'utilisation de l'ordinateur à l'école, loin derrière le peloton de tête.

Ainsi, au niveau de l'enseignement secondaire français, le nombre d'élèves par ordinateur simple est de 9,4 alors que le nombre moyen global en Europe est de 8,6, et la France se situe loin derrière le Danemark qui offre lui 1 ordinateur pour 1,5 élèves, la Suède avec 4,1 élèves par ordinateurs, le Luxembourg (6,3 élèves/ordinateur), le Royaume-Uni (6,4) et ne devance finalement que l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne et le Portugal.

Lorsqu'on évoque le nombre d'élèves pas ordinateur connecté à Internet l'écart se creuse. La France se situe à 21,4 élèves en moyenne par machine (la moyenne européenne étant de 14,9), alors que le Luxembourg, le Danemark, la Suède et la Finlande varient entre 2 à 7,5 élèves par ordinateur.

La France est également en dessous de la moyenne européenne en ce qui concerne l'utilisation de l'ordinateur ou d'Internet en cours. En effet, 52 % des enseignants (60 % pour la moyenne européenne) disent utiliser l'ordinateur dans leurs cours et 34 % Internet (moyenne européenne : 42 %). Les plus grands utilisateurs se trouvent être les enseignants anglais avec un taux de 100 % (67 % pour l'utilisation d'Internet), suivis des danois à 86 % (79 % pour Internet) alors que la Grèce (26 %) et l'Espagne (39 %) arrivent en dernière position. Les raisons invoquées par ces enseignants pour justifier la non-utilisation de l'informatique sont globalement, à 93 %, les problèmes d'accès (pas d'ordinateurs, pas de connexions dans l'établissement ou dans la classe), à 34 % le manque de

pertinence (sans intérêt pour l'enseignant par rapport à son cours, informations difficilement utilisables) et à 14 % les difficultés d'utilisation (manque de familiarité des élèves avec le réseau ou incapacité des enseignants à utiliser Internet)*.

Quant aux enseignants français, ils sont 85 % à évoquer un problème d'accès, 38 % un manque de pertinence et plus du tiers (36 %) citent tout de même des difficultés d'utilisation.

Le rapport indique par ailleurs que les enseignants du primaire sont plus nombreux que ceux du secondaire (62 % contre 50 %) à avoir suivi une formation officielle à l'utilisation de l'ordinateur ou d'Internet. Une proportion inversée en France où 48 % des enseignants du secondaire déclarent avoir suivi une formation spécifique, il s'agit là d'un des plus faibles taux après l'Allemagne, la Grèce, le Luxembourg et le Portugal.

L'intégralité du rapport est disponible sur Internet : www.eurydice.org/Documents/TicBI/Fr/IBTIC_FR.pdf

* les pourcentages observés sont parfois supérieurs à 100, car les enseignants pouvaient donner plusieurs réponses.

vacances de la Toussaint correspondait à du "bricolage".

► Après le rapport sur les violences sexuelles, la rectrice de Toulouse, Nicole Belloubet-Frier, vient de se voir confier un rapport sur le lycée et son avenir. Elle devrait notamment se pencher sur les moyens de réhabiliter les filières générales du bac.

► La ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) a signé récemment une convention avec le Ministère de l'Éducation nationale. A travers cette convention, la LICRA s'engage à accompagner les orientations de la politique du ministère en développant sa mission autour de trois axes : « l'éducation à la citoyenneté », « la prévention et la lutte contre la violence » et « la prévention et la lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion ». Quant au ministère, il s'est engagé à « encourager les échanges entre l'association et le monde scolaire et à faciliter l'intervention de ses membres dans les projets éducatifs, culturels ou professionnels tout au long de l'année.

► Depuis le mois de décembre dernier, le Ministère de l'Économie propose un site Internet entièrement dédié aux impôts. Au menu : déclaration et paiement en ligne, formulaires réponses aux questions, simulation d'impôts www.impots.gouv.fr

► Un dossier complet sur les nouvelles mesures d'application de la réforme du collège est en ligne depuis le 5 février dans la rubrique « Nouveauté » du Site Eduscol :

www.eduscol.education.fr
 ► La navette de la loi de modernisation sociale comportant le volet très attendu sur la validation des acquis professionnels a pris fin par la publication au JO du 18 janvier du texte de loi (N° 2002-73 du 17 janvier 2002.). Ce texte fait de la validation des acquis professionnels, désormais intitulée validation des acquis de l'expérience (VAE), un droit individuel donnant ainsi la possibilité à toute personne, parfois avec un complément de formation, de valider son expérience professionnelle par un diplôme, un titre ou une certification professionnelle. L'expérience professionnelle requise, qui inclut à présent également les activités bénévoles, associatives ou syndicales est abaissée de 5 à 3 ans.

EN BREF...

► Michel Sapin, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État, a présenté au conseil des ministres du 13 février dernier un décret portant majoration de 0,6 % des traitements et des pensions à compter du 1^{er} mars 2002 : soit 0,5 % au titre de la première augmentation pour 2002 et 0,1 % au titre du maintien du pouvoir d'achat pour 2001 (cf. Actualités N° 88 et 93). Le montant de la rémunération minimale mensuelle pour la fonction publique est ainsi porté à 1 133,80 € et le minimum de pension sera porté à 938,30 €. ► Le texte fixant le calendrier scolaire 2002-2003 et 2003-2004 n'a obtenu aucune voix pour lors du CSE du 31 janvier dernier, ses membres estimant que le projet d'allongement des